

millenium

PROPERTIES

EXPERTISE & VALORISATION · IMMOBILIER PREMIUM

MANDAT DE LOCATION

CONFIER & LOUER

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ · EXPERTISE LOCALE

BOULEVARD DU THÉÂTRE 5 · 1204 GENÈVE · SUISSE

EXPERTISE & VALORISATION · IMMOBILIER PREMIUM

MANDAT DE LOCATION

CONFIER & LOUER

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ · EXPERTISE LOCALE

LE MANDATAIRE

MILLENIUM PROPERTIES SA

BOULEVARD DU THÉÂTRE 5 · 1204 GENÈVE · TÉL : 022 342 44 12 · IDE : CHE-112.762.666

REPRÉSENTÉ PAR _____

LE MANDANT

M. / MME _____

DEMEURANT À _____

TÉL _____

MAIL _____

Par ces présentes, le Mandant confère au Mandataire qui l'accepte, mandat de louer le bien immobilier ci-après désigné, aux loyers, charges et conditions inscrits dans le présent contrat.

ART. 1 DÉSIGNATION DE L'OBJET

OBJET _____

LIEU DE SITUATION _____

Conditions :

LOYER MENSUEL

CHF _____

CHARGES

CHF _____

SERA LIBRE LE _____

ART. 2 DURÉE DU CONTRAT

DURÉE DU BAIL _____

DÉPÔT DE GARANTIE CHF _____

Le mandat est donné à compter de ce jour pour une durée de trois mois. Passé ce délai, il se renouvellera par tacite reconduction étant précisé cependant qu'il pourra être dénoncé à tout moment avec préavis de quinze jours par courriel avec accusé de réception ou par lettre recommandée avec accusé de réception. Il prendra fin au terme de l'opération de location et dans tous les cas au plus tard dans le délai de six mois à compter de ce jour.

ART. 3 RÉMUNÉRATION

1 mois de loyer +
TVA

À la charge du mandant

Exigible à la conclusion de la location entre le locataire présenté par le mandataire et le mandant

ART. 4 RÔLES ET OBLIGATIONS DU MANDATAIRE

Le Mandant donne au Mandataire qui accepte, pouvoir de :

- Réclamer toutes pièces utiles auprès des locataires
- Saisir l'ensemble des informations contenues dans le présent mandat, et en faire l'usage qu'il jugera nécessaire pour parvenir à la location. Il peut en outre effectuer toute publicité à sa convenance
- Effectuer toutes diligences qu'il jugera utiles pour réaliser la location objet des présentes

ART. 5 DROITS ET OBLIGATIONS DU MANDANT

Il s'engage à produire toutes les pièces justificatives de propriété demandées et de lui assurer le moyen de faire visiter les locaux objet des présentes, pendant le présent mandat à toute personne que le Mandataire jugera utile.

Il s'interdit pendant le cours du présent mandat et de ses renouvellements ainsi que dans les 6 mois suivant l'expiration ou la résiliation de celui-ci, de traiter directement avec un locataire à qui le bien aurait été présenté par le mandataire.

ART. 6 DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

ART. 7 ÉLECTION DE FOR ET ÉLECTION DE DROIT

- Pour tout litige qui pourrait résulter du présent contrat, le mandant déclare accepter expressément la compétence des Tribunaux du lieu du siège de l'entreprise du courtier.
- Le droit suisse est applicable.

FAIT EN DEUX EXEMPLAIRES À _____ LE _____

LE(S) MANDANT(S)
NOM, PRÉNOM _____

LE MANDATAIRE
Millenium Properties SA

Signature

Signature autorisée